



Belin-Beliet, le 4 janvier 2021

Mme Ghislaine CHARLES

Vice - Présidente de la
Communauté de Communes du Val de l'Eyre
à

**Madame et Monsieur les usagers du service
public de collecte des déchets ménagers**

OBJET : COLLECTE DU TRI SELECTIF EN BACS JAUNES

Madame, Monsieur,

J'ai l'honneur de porter à votre connaissance deux changements majeurs concernant la collecte du tri sélectif en bacs jaunes :

1/ La simplification du geste de tri :

Recycler vos emballages devient plus simple ! **A compter du 5 avril 2021, vous pourrez déposer tous vos emballages ménagers sans exception dans le bac à couvercle jaune.**

Les films plastiques, les pots de yaourt, toutes les barquettes ainsi que les petits métaux ... rejoindront désormais les flacons et bouteilles en plastique, les briques alimentaires, les emballages en métal et les cartonnettes alimentaires dans le conteneur à couvercle jaune !

- Quelques conseils :
- Déposez vos emballages en vrac dans le bac, sans les laver, il suffit de bien les vider
 - Compactez vos emballages, mais sans les imbriquer les uns dans les autres.
 - Ne surchargez pas les bacs avec les gros cartons, ceux-ci sont à porter en déchetterie

Participons ensemble activement au développement durable et à la préservation des ressources de notre planète: **engageons-nous, trions plus !**

2/ La modification de la fréquence de collecte du tri sélectif

Le suivi de nos tournées de collecte sélective nous démontre que seulement 24% des foyers présentent leur bac jaune à notre collecte sélective hebdomadaire et que près de 40 % de ceux-ci sont par ailleurs peu remplis.

Aussi, dans un souci d'optimisation du service, **la collecte sélective s'effectuera toutes les 2 semaines pour chaque foyer du territoire, et ce, à compter du 5 avril 2021.**

Cette décision permet, là encore, de diminuer notre empreinte écologique en réduisant de 14 000 kms par an la distance parcourue par nos camions de collecte.

Précisons que le volume du bac jaune qui vous a été distribué permet de répondre à cette modification de fréquence.

Vous trouverez, dans un prochain courrier, courant mars, les nouveaux plannings de collecte sélective ainsi qu'un guide du tri.

Pour le bac d'ordures ménagères, rien ne change ! En revanche, le challenge de ces prochaines années sera de réduire drastiquement les déchets ménagers, notamment tout ce qui peut être composté... En ce sens, la Communauté de Communes délivre des composteurs individuels pour 15 euros.

Pour toute question, vous pouvez joindre les services de la Communauté de Communes du Val de l'Eyre au 05.56.88.85.88.

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes sentiments distingués.

La Vice-Présidente, Ghislaine CHARLES

